

Conditions et règlement du concours de dessin « Jeux Olympiques » organisé par la mairie de Saint Jean Pla de Corts

ARTICLE 1 – OBJET

Concours individuel de dessin ouvert aux enfants de Saint Jean Pla de Corts, sur le thème des Jeux Olympiques et / ou Paralympiques.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Réservé aux enfants résidents de Saint Jean Pla de Corts de 6 ans à 15 ans, répartis en 3 catégories :

- 6 ans à 8 ans
- 9 ans à 11 ans
- 12 ans à 15 ans

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

L'inscription au concours est gratuite.

Un seul dessin par personne est autorisé.

L'œuvre doit être déposée à l'accueil de la mairie pour le mardi 02 juillet 2024 17h00 au plus tard.

Le nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone des parents devront apparaître au verso du dessin.

ARTICLE 4 – THEME ET FORMAT DE L'ŒUVRE

Thème : Jeux olympiques et/ou paralympiques

Format A4 (210 x 297 mm)

Toutes les techniques de dessins manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayons, ...

Le dessin numérique est exclu.

ARTICLE 5 – JURY

Le jury sera composé d'élus et d'agents communaux

Trois prix (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}) seront décernés dans chaque tranche d'âge selon les critères suivants : qualité, créativité, respect du thème et des consignes, les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Les gagnants seront récompensés lors de la cérémonie du 14 juillet.

Les œuvres seront affichées lors de la cérémonie du 14 juillet 2024 dans le but de valoriser le travail des participants auprès du public. Les enfants qui le souhaitent pourront récupérer leurs œuvres en mairie à compter du 29 juillet 2024.

ARTICLE 6 – REGLEMENT

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entrainera sa disqualification.

Les participants devront respecter les consignes et le thème sous peine de disqualification.

ARTICLE 7 – DROIT D'AUTEUR

En déposant le dessin, chaque participant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication de la commune de Saint Jean Pla de Corts (bulletin municipal, presse, site internet, facebook, instagram, ...)

